

**Comité Syndical 02 reconvoqué du
13 mars 2025**

**DELIBERATION N° 2025-03-019
Modification du tableau des effectifs**

Nombre de membres 107			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du six mars deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le sept mars deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix heure, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	11	11	

Présents :

LEONARDI Jean-Charles, FERRANDI Etienne, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI François-Marie, BERNARDI François, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, COSTA Paul, MICHELETTI Vincent, GIANNI Don-Georges.

Pouvoirs :

Absents :

PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, POZZO DI BORGIO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.
MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, LACOMBE Xavier, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, BONARDI Jean-Paul, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.
ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric.
GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier.
VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.
BRUZI Benoît, EMANUELLI Paul-Jean, GAMBOTTI Alexandre.
BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.
SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.
NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.
MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.
DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.
MARCHETTI Etienne, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.
MAURIZI Pancrace.
NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François.
CICCADA Vincent, LECCIA Pascal.
BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean.
CECCALDI Mathieu, GIORDANI Jean-Pierre, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.
STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **25/03/2025**
et de la publication de l'acte le : **25/03/2025**



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Accusé de réception en préfecture
02B-2025-03-019-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Le Président expose,

Afin de tenir compte du départ en retraite d'un agent sur la recyclerie de Porto Vecchio, il est proposé de supprimer un poste au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, la réorganisation mise en place sur le site ne nécessitant pas son remplacement.

À la suite de la nomination en qualité de stagiaire de deux agents lauréats de concours, il est proposé de supprimer deux postes, un poste d'adjoint technique et un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe occupé précédemment par ces derniers.

Le tableau des effectifs fait apparaître au 1er mars 149,92 ETP autorisés, parmi lesquels 24,46 ETP sont vacants :

- 17,46 au titre des avancements de grades programmés en 2025,
- 1 pour la réintégration d'un agent en détachement
- 3 pour des recrutements en cours.

Il est proposé de supprimer les 3 postes excédentaires et d'approuver le tableau des effectifs modifié présenté en annexe

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,
Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1,
Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 06 mars 2025,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Oùïe l'exposé de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs selon le tableau annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Publication en préfecture
02B-200009827-20250313-2025-03-019-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2025

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/03/2025	ETP Pourvus au 01/03/2025	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab			1
Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab			1
Collaborateur de cabinet	0	0	Collaborateur de cabinet			0
TOTAL (1)	2	2	TOTAL (1)	0	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	2	2	Attaché hors classe			2
Attaché principal	1	1	Attaché principal			1
Attaché	3	1	Attaché			3
Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	Rédacteur principal de 1ère classe			0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	Rédacteur principal de 2ème classe			2
Rédacteur	3	3	Rédacteur			3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe			3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe			1
Adjoint administratif	3	3	Adjoint administratif			3
TOTAL (2)	18	15	TOTAL (2)	0	0	18

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/03/2025	ETP Pourvus au 01/03/2025	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Suppression de poste
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	3	1	Ingénieur hors classe			3
Ingénieur principal	5	4	Ingénieur principal			5
Ingénieur	8	8	Ingénieur			8
Technicien principal de 1ère classe	1	1	Technicien principal de 1ère classe			1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	Technicien principal de 2ème classe			2
Technicien	9	8	Technicien			9
Agent de maîtrise principal	10	9	Agent de maîtrise principal			10
Agent de maîtrise	1	1	Agent de maîtrise			1
Adjoint technique principal de 1ère classe	20	19	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		19
Adjoint technique principal de 1ère classe	0,46	0	Adjoint technique principal de 1ère classe			0,46
Adjoint technique principal de 2ème classe	26	12	Adjoint technique principal de 2ème classe	1		25
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	44	43	Adjoint technique	1		43
TOTAL (3)	129,92	108,46	TOTAL (3)	3		126,92
TOTAL GENERAL (1+2+3)	149,92	125,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	3		146,92